

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
relatif à la composition de la Commission zonale de gestion
des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire
et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit,
artistique et de promotion sociale libres confessionnels
subventionnés**

A.Gt 24-03-2011

M.B. 02-05-2011

Erratum : M.B. 01-06-2011

Modifications :

A.Gt 24-10-2012 - M.B. 01-02-2013

A.Gt 30-09-2015 - M.B. 23-10-2015

A.Gt 23-03-2016 - M.B. 27-04-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 10, 13, § 2, et 15, § 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} octobre 2004 relatif à la composition de la Commission zonale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres confessionnels subventionnés, tel que modifié;

Sur la proposition du Ministre de la Fonction publique et de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

modifié par A.Gt 24-10-2012

Article 1^{er}. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission zonale de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres confessionnels subventionnés, ci-après dénommée «la Commission» - zone de Bruxelles-Capitale :

- Présidente : Mme Yolande Pierrard, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné; ***[remplacé par A.Gt 24-10-2012]***

- Présidente suppléante : Mme Dominique Fiévez, attachée f.f. à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné. ***[remplacé par A.Gt 24-10-2012]***

modifié par A.Gt 24-10-2012

Article 2. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone du Brabant wallon;

- Président : M. Christian Hanquet, directeur f.f. à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné; ***[remplacé par A.Gt 24-10-2012]***

- Présidente suppléante : Mme Annie André, attachée f.f. à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné.



Article 3. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Liège/Huy-Waremme/Verviers :

- Présidente : Mme Viviane Lamberts, directrice à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

- Président suppléant : M. Freddy Kindermans, attaché à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Modifié par A.Gt 23-03-2016

Article 4. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Namur :

- Présidente : Mme Anne-Françoise Gany, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

- Présidente suppléante : Mme Isabelle Cravillon, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

Modifié par A.Gt 23-03-2016

Article 5. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Luxembourg :

- Présidente : Mme Anne-Françoise Gany, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

- Présidente suppléante : Mme Isabelle Cravillon, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné;

modifié par A.Gt 24-10-2012 ; A.Gt 30-09-2015

Article 6. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Charleroi/Hainaut Sud :

- Président : Mme Kathleen Waucquez, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné; ***[remplacé par A.Gt 24-10-2012]***

- Présidente suppléante : Mme Sabine HELBO, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné; ***[remplacé par A.Gt 30-09-2015]***

modifié par A.Gt 24-10-2012 ; A.Gt 30-09-2015

Article 7. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Tournai/Hainaut occidental :

- Président : Mme Kathleen Waucquez, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné; ***[remplacé par A.Gt 24-10-2012]***

- Présidente suppléante : Mme Sabine HELBO, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné; ***[remplacé par A.Gt 30-09-2015]***

modifié par A.Gt 24-10-2012 ; A.Gt 30-09-2015

Article 8. - Sont désignés en qualité de président(e) et président(e) suppléant(e) de la Commission - zone de Hainaut/Mons centre :

- Président : Mme Kathleen Waucquez, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné; ***[remplacé par A.Gt 24-10-2012]***

- Présidente suppléante : Mme Sabine HELBO, attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné; ***[remplacé par A.Gt 30-09-2015]***

Article 9. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1^{er} octobre 2004 relatif à la composition des Commissions zonales de gestion des emplois pour les enseignements secondaire ordinaire et spécialisé, secondaire artistique à horaire réduit, artistique et de promotion sociale libres confessionnels subventionnés, tel que modifié, est abrogé.

Article 10. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 11. - Le Ministre ayant l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 24 mars 2011.

Le Ministre de l'Enfance, de la Recherche et de la Fonction publique,

J.-M. NOLLET

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET

